



VILLE D'INGWILLER

PROCES – VERBAL
de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 27 juillet 2015

La séance est ouverte à 20^h sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints – Jacqueline **SCHNEPP** – Jean-Paul **BOESINGER** – Francis **SCHEYDER** – Elisabeth **BECK** – Jean-Marc **KRENER** – Suzanne **SCHNELL** – Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** – Josiane **FAUTH** – Dominique **FRITSCHMANN** – Nicole **GESCHWIND** – Pierre **BERNHARDT** – Catherine **SCHWARTZ** – Lionel **STEINMETZ** – Claude **REIMANN** – Elisabeth **ROTH** – Elisabeth **SCHLEWITZ** – Steeve **FERTIG**

Arrivé en cours de séance :

- Daniel **JUNG**, lors de l'examen du point n°5 intitulé « *Information sur la délégation – Marchés publics* ».

Absents ayant donné procuration :

- Jean-Luc **HERRMANN** par procuration donnée à Catherine **SCHWARTZ**
- Jean-Marc **FISCHBACH** par procuration donnée à Jean-Paul **BOESINGER**
- Cathy **MUNSCH** par procuration donnée à Francis **SCHEYDER**
- Caroline **HOFSTETTER** par procuration donnée à Serge **JUD**
- Sandrine **RUCH** par procuration donnée à Elisabeth **BECK**
- Lucie-Laure **MOREY** par procuration donnée à Steeve **FERTIG**

Absent excusé :

- Jean-Marie **MATTER**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un secrétaire de séance. A l'unanimité des membres présents ou représentés, Mme Elisabeth **ROTH** est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 29 juin 2015. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- *Domaines et patrimoine – Aliénation – Parc d'activités Ackergarten*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

- 1. Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Rothbach – Consultation des personnes publiques associées**
- 2. Budget annexe Service des Eaux - Décision modificative**
- 3. Indemnités de fonction du Maire et des adjoints**
- 4. A.P.A.E.I.I.E – Demande de garantie d'emprunt**
- 5. Information sur la délégation – Marchés publics**
- 6. Droit de préemption urbain**
- 7. Domaines et patrimoine – Aliénation – Parc d'activités Ackergarten**
- 8. Divers**

* * *

1° Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Rothbach – consultation des personnes publiques associées

M. le Maire informe que la commune de ROTHBACH a arrêté le projet de son PLU par délibération en date du 23 juin 2015.

Conformément à l'article L.123.9 du code de l'urbanisme, la Ville d'Ingwiller, en tant que commune limitrophe, est appelée à donner son avis sur les dispositions de ce projet.

A cet effet, M. Rémi KLEIN, Maire de ROTHBACH, nous a transmis le projet de PLU en question.

Après avoir examiné le dossier, M. le Maire d'Ingwiller, Hans DOEPPEN, invite le Conseil Municipal à émettre un avis favorable en ce qui concerne le projet de PLU de la commune de ROTHBACH tel qu'arrêté par délibération en date du 23 juin 2015.

Les conseillers municipaux sont informés que le dossier peut être consulté en mairie d'Ingwiller.

Après délibération, le Conseil Municipal, donne à l'unanimité un avis favorable au projet de PLU de la commune de ROTHBACH.

2° Budget annexe Service des Eaux - Décision modificative

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint en charge des finances, explique qu'en raison de la réaffectation d'un article de la nomenclature comptable au budget annexe du Service des Eaux, il convient de prendre une délibération budgétaire modificative.

Ainsi, il y a lieu de transférer les crédits d'un montant de 30 000,00 €, prévus au chapitre « 011 Charges à caractère général », au chapitre « 014 Atténuation de produits », comme suit :

Désignation	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 – Charges à caractère général	-30 000,00 €	
<i>Article 6371 – Redevance versée aux agences de l'eau</i>	-30 000,00 €	
Chapitre 014 – Atténuations de produits		+30 000,00 €
<i>Article 701249 : reversement redevance pollution</i>		+30 000,00 €
<i>Total</i>	- 30 000,00 €	+30 000,00 €
<i>Total Général</i>	0 €	

M. Francis SCHEYDER précise qu'il s'agit d'une régularisation d'écritures qui ne modifie pas la masse des crédits budgétaires puis demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus énoncée, présentée en équilibre en dépenses et recettes.

3° Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

M. Francis SCHEYDER rappelle à l'assemblée que la commune d'Ingwiller est le siège du bureau centralisateur du canton et que de ce fait, les indemnités octroyées au Maire et aux Adjoints par délibération du 16/04/2014, peuvent être majorées de 15 %, en application de l'article 1 du décret n° 2015-297 du 16 mars 2015. Cette majoration entre en vigueur à compter de la mise en place des conseillers départementaux, à savoir le 2 avril 2015. La mise en œuvre effective de cette majoration est subordonnée au vote du Conseil Municipal.

M. Francis SCHEYDER informe l'assemblée que la municipalité, après en avoir discuté, a décidé de renoncer à cette possibilité de majoration d'indemnités pour 2015.

4° Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés d'Ingwiller et Environs (A.P.A.E.I.I.E) – Demande de garantie d'emprunt

M. le Maire, Hans DOEPPEN, explique au Conseil Municipal que l'A.P.A.E.I.I.E sollicite la Commune en vue de la garantie d'un emprunt, suite à la renégociation de ses emprunts, afin de diminuer le coût de ses crédits en cours et d'améliorer son fonds de roulement d'investissements.

La Commune, partenaire de longue date de cette association, a accompagné cette structure dans ses projets et a garanti plusieurs tranches d'emprunts liés aux travaux d'aménagement de l'ESAT Foyer des Travailleurs Handicapés.

Ainsi, cinq emprunts, contractés auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Mutuel et garantis par la Commune, sont concernés par ces renégociations à savoir :

- Réfection de la salle de pause des travailleurs de l'ESAT contracté en novembre 2005 : 160 000 € - taux fixe 4.38 % - 240 mensualités – Caisse d'Épargne
- Agrandissement et réfection de la salle à manger du CAT/FOYER contracté en juillet 2004 : 190 000 € - taux fixe 4.050 % - 240 mensualités – Crédit Mutuel
- Locaux du Foyer d'accueil spécialisé, contracté en juin 2003 : 107 000 € - taux fixe 4.25 % - 240 mensualités – Caisse d'Épargne
- Extension foyer contracté en juin 2000 : 426 857 € - taux fixe 4.80% - 20 ans – Caisse d'Épargne
- Extension de l'atelier menuiserie, contracté en mars 2000 : 442 000 € - taux fixe 4.80 % - 20 ans – Caisse d'Épargne

L'APAEIE a pu bénéficier d'un nouvel emprunt au taux fixe de 1.66 % sur 7 ans sur le capital restant dû de ces emprunts, soit 4000 000 €, sachant que ce montant peut varier à la baisse selon la date de conclusion du nouveau contrat de prêt.

Précision est donnée que les garanties accordées par la Commune resteraient maintenues dans les plafonnements légaux.

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la garantie d'emprunt sollicitée.

1. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, se prononce favorablement sur la garantie d'emprunt sollicitée ;
2. décide par conséquent d'accorder sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 400 000 €, que l'A.P.A.E.I.I.E se propose de contracter au taux fixe de 1.66 % sur 7 ans ;
3. s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
4. autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre l'établissement bancaire et l'emprunteur.

5° Information sur la délégation – Marchés publics

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé les contrats suivants :

- Le 26/06/2015, marché de travaux « Fourniture et pose de rayonnages aux ateliers municipaux d'Ingwiller » avec la société NEDCON - 27, rue Jean Wenger-Valentin à 67000 STRASBOURG pour un montant de 14 550,00 € HT.
- Le 21/07/2015, marché concernant le lot n° 13 - Peinture extérieure dans le cadre de l'opération « Travaux de réhabilitation du presbytère protestant d'Ingwiller » avec la société PEINTURE-DECOR KOEHL S.A.R.L.- 3 rue du Lavoir à 67350 MULHAUSEN pour un montant de 10 721.89 € HT.

- Le 21/07/2015, marché de fourniture et pose de jeux et d'une clôture au parc public d'Ingwiller pour un montant de 20 322,24 € HT avec la société *Espaces Paysagers Sport et Loisirs (EPSL)* - 173 rue du Maréchal Foch BP 51006 à 67381 LINGOLSHEIM CEDEX.
- Le 21/07/2015, marché de prestation intellectuelle pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) des établissements recevant du public (ERP) appartenant à la commune pour un montant de 3 645,00 € HT avec la société OPTIME HABITAT – 6 Rte de Bitche à 67340 INGWILLER.

6° Droit de préemption urbain

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- 24/15 – Immeuble 3 rue du Général Lévy appartenant à M. Emmanuel GUERRIER à 67340 INGWILLER ;
- 25/15 – Immeuble 17 Côte de Weinbourg appartenant aux héritiers M. Harry SCHREIBER, M. Philippe KOMMER et Marie-Christine à PFUNGSTAD (Allemagne) ;
- 26/15 – Terrain lieu-dit Etzel appartenant à M. Michel HAAG à 67270 HOCHFELDEN ;
- 27/15 – Terrains lieu-dit Keit appartenant à la SCI DES JARDINS, M. Charles RICHERT, à INGWILLER ;
- 28/15 – Terrains lieu-dit Keit appartenant à HANAU PAYSAGE, M. Charles RICHERT, à INGWILLER ;
- 29/15 – Appartement 21 Faubourg du Général Philippot appartenant à M. Jean-François LEFRANC à INGWILLER.

7° Domaines et patrimoine – Aliénation – Parc d'activités Ackergarten

M. Jean-Paul BOESINGER, Maire-Adjoint rappelle que le 27/10/2014, le conseil municipal avait approuvé la cession au Dr Jean Georges SCHEUER, 11 rue des étoiles à 67340 Ingwiller, de la parcelle cadastrée section 14 n° 453 de 23.39 ares, sise *rue des Entrepreneurs*, au Parc d'Activités Ackergarten. Par courrier daté du 22/07/2015, reçu en mairie le 27/07/2015, M. Jean Georges SCHEUER a informé M. le Maire de sa volonté de renoncer à l'acquisition du terrain au profit de son confrère, le Dr Marius MIHOLCA, domicilié 85 rue de l'Ouest à 67340 Weinbourg.

Parallèlement, ce dernier a adressé à M le Maire une lettre dans laquelle il se déclare candidat à l'acquisition du terrain en question afin d'y implanter une clinique vétérinaire.

En cas d'accord du Conseil Municipal, la cession se fera aux conditions habituelles, soit pour la parcelle concernée (située en secteur à vocation industrielle et artisanale) au prix de 1 135 € l'are HT, c'est-à-dire 1 272.16 € TVA sur marge comprise.

Précision est donnée que la Commune avait préfinancé le raccordement au réseau gaz naturel de la parcelle avant la pose des enrobés afin d'éviter une nouvelle ouverture de la chaussée. Le coût du branchement de 304.90 € HT sera à régler par l'acquéreur en sus du prix de vente.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté de lotir n° LT 067.222.01 R 0003 du 17/12/2001 autorisant la création du Lotissement "Parc d'Activités du ACKERGARTEN",

Vu l'arrêté du 31/07/2002 portant autorisation de vente des lots et de différer les travaux de finition du Lotissement "Parc d'Activités du ACKERGARTEN",

Vu la délibération du 26/08/2002 fixant les prix de vente des terrains de construction du "Parc d'Activités du ACKERGARTEN",

Vu l'avis du Domaine n° 2003/0241 du 16/12/2003

DECIDE

1. d'annuler sa délibération du 27/10/2014 approuvant la cession au Dr Jean Georges SCHEUER, 11 rue des étoiles à 67340 Ingwiller, de la parcelle cadastrée section 14 n° 453 de 23.39 ares, sise *rue des Entrepreneurs*, au Parc d'Activités Ackergarten,
2. de céder au Dr Marius MIHOLCA, domicilié 85 rue de l'Ouest à 67340 Weinbourg, ou à toute autre personne morale s'y substituant, la parcelle sise au Parc d'Activités du Ackergarten et cadastrée Section 14 n° 453 de 23.39 ares au prix de 1 272.16 € (mille deux cent soixante-douze euros et seize cents) TVA sur marge comprise (secteur à vocation industrielle et artisanale), soit 29 755.82 € TVA sur marge comprise,
3. de charger Maître Joëlle RASSER, Notaire à INGWILLER, du règlement de cette vente,
4. de faire inscrire au Livre foncier un droit de résolution des ventes au profit de la Ville d'INGWILLER stipulant que du fait que la vente est consentie dans le but de favoriser la construction de locaux industriels, artisanaux, commerciaux ou de services, elle sera résolue de plein droit dans le cas où les immeubles seraient employés à d'autres fins ou si les constructions n'étaient pas achevées dans un délai de trois ans à dater du jour des ventes. En cas de résolution, l'acquéreur aura à supporter tous les frais résultant du retour de la propriété à la Ville d'INGWILLER,
5. d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout autre document s'y rapportant,
6. en outre, l'acquéreur réglera à la Ville (budget annexe du Lotissement Industriel Ackergarten) un montant de 304.90 € HT (364.66 € TTC) représentant l'avance faite pour le raccordement des terrains au réseau GDF.

8° Divers

- a) Suite à l'article paru dans les DNA du 9 juillet 2015 dans lequel le Groupe minoritaire du Conseil Municipal d'Ingwiller évoque « le bonus financier de 2 millions d'euros laissé par l'ancienne municipalité », M. Francis SCHEYDER communique au Conseil Municipal la situation financière de la commune à la date du 31/03/2014 qui présentait un solde positif de 1 016 907.18 €.
- b) Mme Elisabeth BECK informe les élus que le jury du concours communal de fleurissement visitera les participants le mercredi 29/07/2015 à partir de 19h.
Mme BECK ajoute que la commune organisera à nouveau un spectacle de Noël en décembre 2015.
- c) Mme Nicole GESCHWIND s'interroge sur l'avenir de la maison située 7 rue du 11 Novembre qui est très dégradée. M. Jean-Paul BOESINGER rappelle qu'il s'agit d'une propriété privée et que les moyens d'action de la mairie sont limités. Toutefois, la municipalité suit ce dossier avec une grande attention.
- d) M. le Maire rappelle qu'une réunion des commissions « Développement économique et touristique – Urbanisme » et « Travaux – Voirie – Environnement » se tiendra le jeudi 30 juillet 2015 à 20h avec comme sujet principal le lotissement malterrie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

VU POUR ACCORD
La secrétaire de séance
Elisabeth ROTH

Pour copie conforme
Le Maire
Hans DOEPPEN